

Plan Local d'Urbanisme

Commune de CESSON

6.a.1 Notices eau potable, assainissement et déchets



Urbanisme – Paysage – Architecture

I.Rivière – S.Letellier

Vu pour être annexé
à la délibération n° 18-2022
du conseil municipal
en date du 16 mars 2022



Olivier CHAPLET
Maire de CESSON

Eau potable :

La maintenance du réseau d'eau potable est réalisée par Eaux de Sénart pour le compte de la Communauté d'agglomération de Sénart, sur contrat d'affermage, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

Au 1^{er} janvier 2022 , la commune de Cesson doit rejoindre la Régie de l'Eau, régie publique de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

L'eau potable distribuée à Cesson est d'origine souterraine provenant de quatre forages situés à Boissise-le-Bertrand. Ces ouvrages captent la nappe des calcaires du Champigny et subissent un traitement des pesticides avant distribution. La gestion est assurée par Eaux de Sénart.

La commune de Cesson est incluse dans la zone de répartition des eaux (ZRE) de la nappe du Champigny (arrêté n° 2009/DDEA/SEPR/497). L'inscription en ZRE a pour objectif de retrouver une gestion durable de la ressource en eau. Les seuils à partir desquels une procédure d'autorisation ou de déclaration de prélèvement est obligatoire sont dans ce cas abaissés. Ainsi pour la commune de Cesson, tous les prélèvements d'eau superficielle ou souterraine, à l'exception de ceux inférieur à 1000 m3/an réputés domestiques, sont soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau.

La commune de Cesson est sur le territoire de l'aire d'alimentation des captages prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement de la fosse de Melun. Par ailleurs, elle est située sur la Zone Prioritaire d'Action (ZPA) pour la protection des captages Vert-Saint-Denis, Champigny sud F1 et Boissise-la-Bertrand P1 pour lesquels un plan d'actions à mettre en œuvre a été défini pour améliorer la qualité des eaux brutes captées (arrêté n°2014/DDT/SEPR/199). Ce plan d'actions vise à la réduction des pollutions d'origine agricole, artisanale, industrielle et urbaine hors assainissement ainsi qu'un suivi complémentaire de la qualité de l'eau.

Assainissement :

La compétence assainissement est assurée par la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud – Seine Essonne Sénart. La maintenance du réseau d'assainissement est réalisée par Eau de Sénart sur contrat d'affermage. Le contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

La CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart prévoit l'actualisation de ses cartes de zonage et de son schéma directeur d'assainissement pour disposer d'une vision globale et ainsi élaborer un Programme Pluriannuel d'Intervention à l'échelle de son territoire. Une approbation de ce schéma directeur est prévue en 2024.

Situation actuelle de l'assainissement :

Le réseau des eaux pluviales dessert la quasi-totalité de la commune (excepté le hameau de Saint-Leu). Le bassin de Follet permet de réguler les eaux pluviales. Au sein des nouveaux quartiers, des bassins de stockage sont aménagés permettant une amélioration des écoulements d'eau et du paysage.

Les eaux usées (eaux ménagères, eaux vannes, eaux industrielles) sont récupérées dans leur quasi-totalité par le réseau Cessonais (la ferme du lieu-dit « Le Follet » et le bout de la rue Maurice Creuset étant les seuls en assainissement non collectif). Plusieurs postes de refoulement permettent le relevage des eaux. Ainsi, les eaux sont dirigées sur le ru de Balory ainsi que le long de la RD346. Seuls les terrains situés au sud du cimetière, le long de la rue Maurice Creuset, ne sont pas en assainissement collectif.

Des travaux d'urgence, consistant à la sécurisation du poste de refoulement PR19, ont été réalisés en 2021. Des travaux visant à doubler la canalisation de refoulement existante sont prévus en 2023.

De même, une étude hydraulique est actuellement en cours sur le bassin versant du PR19 (correspondant aux territoires des 5 communes suivantes : REAU, SAVIGNY-LE-TEMPLE, VERT-SAINT-DENIS, NANDY et CESSON). Le but est de proposer des aménagements ou des travaux pour réduire les apports d'eaux pluviales ou d'eaux de nappe dans les réseaux d'eaux usées et ainsi diminuer les débits d'entrée du PR19. A l'échelle du ru de Balory, des travaux sont également prévus jusqu'en 2022.

Station d'épuration :

Les eaux usées du sud de la ville nouvelle sont traitées à la station d'épuration de Boissettes avant rejet en Seine. La station de Boissette présente une capacité 77 000 EH. Les besoins estimés à l'horizon 2035 et 2050, se portent respectivement à 73 000 EH et 83 500 EH.

Néanmoins, compte-tenu de la saturation déjà constatée de la station de Boissettes, la Communauté d'agglomération a lancé une étude épuratoire pour permettre d'absorber les urbanisations futures.

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE CESSON

Article 6.a.1 Notices Eau potable, assainissement, et déchets

DECHETS

La commune de Cesson fait partie de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart (GPS), qui détient la compétence «Valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés », depuis le 1^{er} janvier 2016 (loi NOTRe). Ainsi, GPS assure la compétence collecte, tandis que la compétence traitement a été transféré au syndicat du SMITOM LOMBRIC Centre Ouest Seine et Marnais.

Collecte des déchets :

Flux	Mode de collecte	Exceptions
Ordures Ménagères Résiduelles	Porte à Porte ou Apport Volontaire	
Emballages et Papiers	Porte à Porte ou Apport Volontaire	
Encombrants	Porte à Porte	Hors entreprises
Déchets Végétaux	Porte à Porte	Hors collectifs et entreprises

La collecte du verre s'effectue en apport volontaire.

Liste des 11 points d'apport volontaire Verre sur la ville en 2021 :

Mairie	Rue du Gros Caillou
Stade Maurice Creuset	Parking de la Gare
St Leu	Rue de la Fontaine
Centre commercial de Cesson-La-Forêt	Rue du Moulin à Vent
Ecole Jacques Prévert	Rue de la Plaine
Rue Maurice Creuset (cimetière) + borne vêtement	

Les calendriers de collecte et les consignes de tri sont disponibles sur le site internet de l'Agglomération Grand Paris Sud www.grandparissud.fr ou sur demande à l'adresse mail suivante : services.urbains@grandparissud.fr

Permis de construire

La Direction du Cycle des Déchets et de l'Energie de l'Agglomération Grand Paris Sud émet un Avis déchets sur l'ensemble des permis de construire qui lui sont transmis : pavillon, collectif, entreprise.

Programme immobilier - construction de logement collectif :

Pour les nouveaux programmes immobiliers de plus de 50 logements, l'Agglomération Grand Paris Sud privilégie une collecte en apport volontaire. Cependant, une tolérance sera acceptée pour les

programmes immobiliers de moins de 100 logements, sous réserve de maintenir une cohérence en matière de modalité de collecte au sein du périmètre de collecte :

- Dans le cas d'une collecte des déchets par le biais d'un point d'apport volontaire (PAV), le CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES – Implantation des points d'apport volontaire, établi par Grand Paris Sud, devra être respecté. Ce cahier des prescriptions techniques, rédigé par la Direction du Cycle des Déchets et de l'Energie de l'Agglomération Grand Paris Sud définit les modalités de mise en œuvre des PAV sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Il s'agit d'un document ressource pour les aménageurs du territoire.
- Dans le cas d'une collecte des OMR et des Emballages en porte à porte (bac) le cahier des préconisations pour les locaux poubelles et aires de présentation devra être respecté.

Ces cahiers de prescriptions et préconisations sont disponibles sur simple demande auprès de l'Agglomération Grand Paris Sud : services.urbains@grandparissud.fr,

Déchèterie et Recyclerie :

- La recyclerie du SMITOM LOMBRIC, est située 9 rue de la plaine de la Croix Besnard, Parc d'activités, 77000 Vaux le Pénil Elle est ouverte du mardi au samedi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h
- La déchèterie du SMITOM LOMBRIC accessible aux habitants de la commune de Cesson est située à Réau, lieu-dit les pleins.

Pour toutes informations complémentaires sur la déchèterie (conditions d'accès, horaires, liste des déchets acceptés....) : www.lombric.com